

PROCES-VERBAL DU 16.07.2026

République Française- Département de l'Allier - Arrondissement de VICHY

COMMUNE DE LE DONJON

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – M SEGAUD Gilles – Mme COUTY Micheline – M PERICHON Jean-Louis – M DUVERNAY Gilles – M DUFOURD Jean-Pierre – Mme MARIDET Annick – Mme BELIN Alexandra – M TULOUP Fabrice – Mme CHABROUX Marie-Ange.

Absents : Mme BEURRIER Chrystelle – Mme GENAUD Françoise

Procurations : Mme BEURRIER Chrystelle à M LABBE Guy – Mme GENAUD Françoise à Mme MARDIET Annick

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 juillet 2026

Secrétaire de séance : M SEGAUD Gilles

DECISIONS DU MAIRE PORTEES A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

/

DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE PORTES

A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DEVIS	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
29.05.2026	WESCO	Achat fournitures pour l'ALSH	13.62 €
18.06.2026	LES SERRES DU DONJON	Achat de fleurs pour parterre ALSH	404.25 €
19.06.2026	SIGNAUX GIROD	Achat panneau « eau potable »	121.45 €
23.06.2026	PGDIS	Achat de fournitures scolaires	27.30 €
25.06.2026	PGDIS	Achat de fournitures scolaires	202.08 €
23.06.2026	CHABERT ELECTRICITE	Extension alarme incendie école primaire	2 047.66 €
30.06.2026	ENTREPRISE JACQUET	Réfection aqueduc chemin de la Borde	2 340.00 €
07.07.2026	TECCHY SCENE	Impression magazine municipal	1 078.00 €
09.07.2026	LA POSTE	Distribution magazines municipaux	144 .53 €

VIREMENTS DE CREDITS PORTES A LA CONNAISSANCE DU CONSEIL MUNCIIPAL

/

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 18 juin 2026
Pour : 12
Contre : 00
Abstention : 00
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 juin 2026
Pour : 12*
Contre : 00
Abstention : 00

**DECISION MODIFICATIVE N° 01 - PROGRAMME N° 607
AGRANDISSEMENT ACCUEIL DE LOISIRS**

M le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de prendre une décision modificative pour effectuer des virements de crédits au programme n° 607 « agrandissement de l'accueil de loisirs », car certains travaux n'avaient pas été programmés initialement.

Il précise qu'il serait nécessaire d'effectuer un virement de crédits de 90 000 €.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 12 – Contre : 00 -- Abstentions : 00

- Autorise les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article -Opération	Montant
231- 607: Immos corporelles en cours	90 000.00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	90 000.00 €
TOTAL	90 000.00 €	TOTAL	90 000.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article – Opération	Montant	Article -Opération	Montant
023 : Virement à la section d'investissement	90 000 €		
61524 – Bois et Forêts	-90 000.00 €		

TOTAL	0.00 €	TOTAL	
-------	--------	-------	--

**RESUME DES PRECISIONS APPORTEES – QUESTIONS POSEES - OPINIONS
EXPRIMES AVANT DELIBERATION :**

- ✗ M le Maire explique que ces virements de crédits sont nécessaires car des travaux supplémentaires ont été demandés. Mme COUTY demande s'il y a eu 90 000 € de travaux supplémentaires. M le Maire explique qu'il y a des travaux qui n'étaient pas dans l'enveloppe d'estimation (escalier, peinture 1^{ère} salle accueil de loisirs, fissures...) et que d'autre part l'estimatif établi par l'architecte était plus bas que le résultat de l'appel d'offres. Il indique qu'il est nécessaire de s'acquitter des factures pour ensuite pouvoir percevoir les subventions.

DECISION MODIFICATIVE N° 002 - PROGRAMME N° 621 – REFONTE CLOCHE EGLISE

M le Maire explique au Conseil Municipal qu'il serait nécessaire de prendre une décision modificative pour effectuer des virements de crédits au programme n° 621 « Refonte cloche église », car il a été nécessaire de remplacer le moteur entraînant la cloche, travaux non prévus initialement.

Il précise qu'il serait nécessaire d'effectuer un virement de crédits de 1300 €.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 12 – Contre : 00 - Abstentions : 00

- Autorise les virements de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article - Opération	Montant	Article -Opération	Montant
2188– 621: Autres immos corporelles	1 300.00 €	021 – Virement de la section de fonctionnement	1 300.00 €
TOTAL	1 300.00 €	TOTAL	1 300.00 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Article – Opération	Montant	Article -Opération	Montant
023 : Virement à la section d'investissement	1 300.00 €		
61524 – Bois et Forêts	-1 300.00 €		
TOTAL	0.00 €	TOTAL	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi LOM du 24 décembre 2019 visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre

Considérant la fermeture envisagée de la ligne SNCF Moulins-Paray le Monial

Considérant la nécessité de maintenir un transport ferroviaire sur le territoire communautaire,

Considérant que les élus locaux peuvent apporter un soutien.

Il est exposé :

L'accès à une mobilité fiable, performante et durable constitue une condition essentielle de l'attractivité des territoires et de leur développement économique, social et environnemental.

Dans la perspective des prochaines discussions relatives à la révision et à l'actualisation du contrat de Plan Etat-Région (CPER), notamment de son volet mobilité, le Département de l'Allier estime nécessaire d'ouvrir une réflexion partenariale sur les modalités de financement et de gouvernance des investissements ferroviaires structurants pour le territoire. Le maintien de l'état des voies et leur revitalisation sont un enjeu stratégique.

La commune de LE DONJON partage et soutient la position du conseil départemental de l'Allier et du Département de Saône et Loire pour l'intérêt, la préservation et le développement de l'axe Paray le Monial-Moulins.

En conséquence, elle demande à l'ensemble des partenaires concernés lors d'un tour de table :

- De garantir la pérennité de la liaison -Moulins- Paray le Monial-Lyon et d'en assurer l'avenir à long terme,
- D'engager les investissements nécessaires à la modernisation des infrastructures et à l'amélioration de leur fiabilité,
- De renforcer l'offre ferroviaire sur cet axe en matière de fréquence, de régularité et de qualité de service,
- D'améliorer les dessertes sur les axes Moulins-Clermont Ferrand et Moulins-Nevers afin de répondre aux besoins de mobilité des habitants et des acteurs économiques,
- De prendre pleinement en compte la position de l'allier et du territoire communautaire comme territoire d'interface entre 2 régions dans les stratégies de mobilité et les futurs développements ferroviaires,
- D'inscrire ces enjeux dans le cadre de la revoyure du CPER et d'associer l'ensembles des collectivités concernées à la définition d'un plan d'investissement partagé pour les infrastructures ferroviaires départementales.

Par cette motion, la commune de LE DONJON réaffirme son attachement au service public ferroviaire comme levier majeur d'aménagement du territoire, de cohésion sociale, de développement économique et de transition écologique. Garantir et améliorer la qualité de l'offre ferroviaire aux habitants et aux entreprises du territoire communautaire doit être à la hauteur des enjeux et des ambitions du territoire.

Pour : 12 - Contre : 00 - Abstention : 00

La séance est à 20 heures 48

Le Maire,

Guy LABBE



Le secrétaire de séance,

Gilles SEGAUD